

**Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

Réf. dossier : DEM/2019/005/MOD

Concerne la demande de la S.P.R.L. Rademercker Chime (siège social : Rue de l'Eperonnerie, 11 4041 Milmort, en vue d'obtenir la modification des conditions de gestion des risques industriels du permis unique délivré par les Fonctionnaires technique et délégué le 12 septembre 2013, autorisant l'exploitation d'un hall de stockage de produits chimiques sis à la même adresse, sur la parcelle cadastrée Division 8, section A, n° 78B2.

**Etude d'incidences sur l'environnement : non**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 6 juillet 2019

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de Clôture de l'enquête	
01/07/2019	06/07/2019	Ville de Herstal Service de l'Environnement Place Jean Jaurès 45 Le 20 août 2019 à 12h	Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal de la Ville de Herstal

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le lundi jusqu'à 20h. Lorsque la consultation a lieu le lundi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard le vendredi matin précédent auprès du Conseiller en environnement. Les délais de l'enquête publique sont suspendus du 16 juillet 2019 au 15 août 2019.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en environnement ou, à défaut, par l'Agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Conseiller en environnement ou, à défaut, du Collège communal ou de l'Agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique (Département des permis et des autorisations, Monsieur le Directeur du Centre de Liège, Montagne Sainte Walburge 2 • 4000 Liège – tél : 04 224 54 11) et auprès du Fonctionnaire délégué (Monsieur le Directeur – Direction générale de l'aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie – même adresse).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal de la Ville de Herstal. Le Conseiller en environnement est Monsieur Philippe Dosogne • tél : 04 256 83 23

A Herstal, le 28 juin 2019

Le Bourgmestre  
**F. Daerden**